

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-42

Séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation		
21/11/2017		
Date de l'affichage		
21/11/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Françoise TREY – Brigitte CAPOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –  
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

**Absent excusé :**

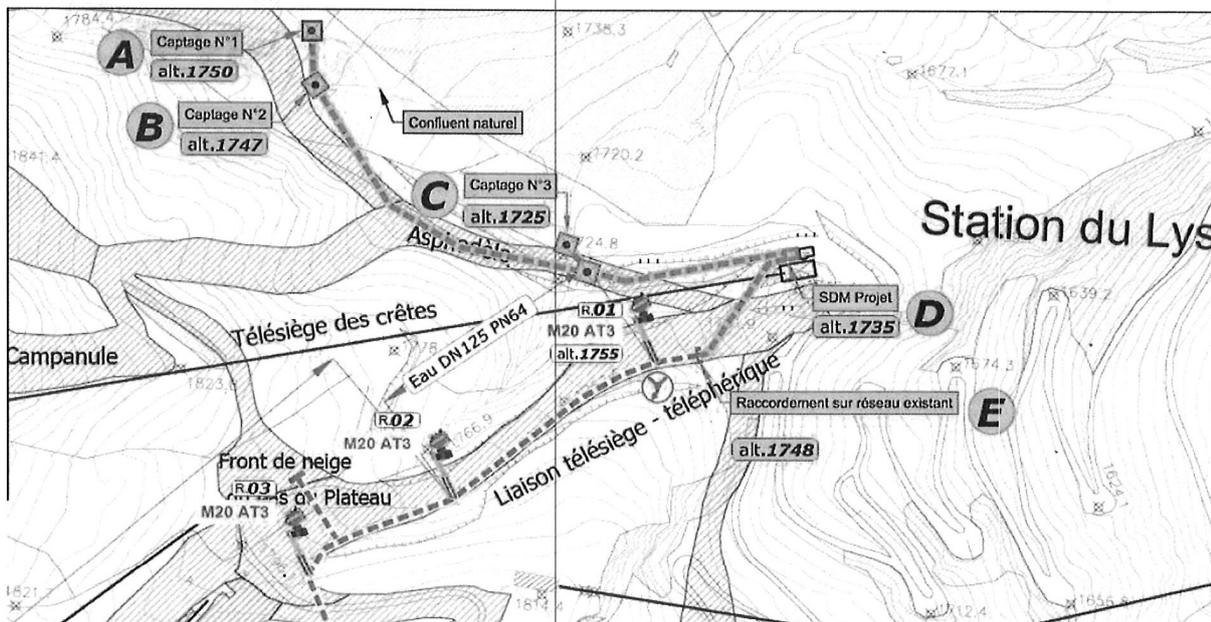
Mme Marianne SARTHOU

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**AUTORISATION DE TRAVAUX DE CAPTAGE SUR LE RUISSEAU DU LYS POUR ESPACES CAUTERETS**

Le Président expose le projet d'Espaces Cauterets :



**Plan de principe des captages projet**

Les surfaces existantes à enneiger sont de 5,4 Ha. Les volumes de neige nécessaires pour enneiger cette surface sur une saison sont de 48 600 m<sup>3</sup> de neige, soit 24 300 m<sup>3</sup> d'eau environ.

Aujourd'hui l'installation possède un lac de 1 000 m<sup>3</sup> qui se remplit en environ 13 heures et se vide en environ 8 heures. Aujourd'hui il faut environ 280 heures pour assurer la production compte tenu du manque d'eau.

Ce manque d'eau stockée nécessite l'arrêt du pompage et donc de la production. Ces interruptions entraînent des pertes de créneaux de froid qui se produisent notamment en début de saison.

Pour pallier à ce phénomène et éviter la création d'un nouveau lac, le parti pris est d'augmenter le volume d'eau pour le remplissage de l'installation.

Espaces Caunterets propose de créer trois captages sur le ruisseau du Lys avec un débit unitaire de prélèvement de 22 m<sup>3</sup>/h, soit une capacité instantanée de 66 m<sup>3</sup>/h d'apport pour l'installation. Ce dispositif permettrait d'atteindre l'objectif de production en 150 heures. Soit un impact sur le volume prélevé dans les nouveaux captages de 11 250 m<sup>3</sup> annuel. L'eau ne sera captée que pendant les périodes d'ouverture de la station, hors saison d'estive.

Ces travaux font l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau qui imposera qu'un débit réservé soit conservé sur le ruisseau.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- d'autoriser Espaces Caunterets à réaliser les travaux de captage sur le ruisseau du Lys sur le terrain indivis ;
- d'autoriser le Président à signer une autorisation de travaux et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

